

**PREFECTURE DE SAONE-ET-LOIRE**  
(Code de l'urbanisme et code de l'environnement )  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur d'AUTUN**

**PETITIONNAIRE** : Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté - 39-41 rue Vannerie - 21000 DIJON

**OBJET DE LA DEMANDE** :

Projet de modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la commune d'AUTUN

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par le pétitionnaire et déposé au siège de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan et à la mairie d'Autun – direction des services techniques de l'Autunois – 17 avenue de la République – 71400 AUTUN.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de M. Emmanuel LAFAY, responsable du pôle urbanisme à la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan (tél. 03 85 54 80 33 – mail : emmanuel.lafay@dstautunois.fr) et M. Jean-Baptiste REZVOY, chef de projet « panoptique d'Autun-musée Rolin » (tél. 06 37 65 83 14 – mail : jean-baptiste.rezvoy@dstautunois.fr).

Le dossier comprend la décision de l'avis de l'Autorité environnementale relative à l'examen au cas par cas.

**DUREE DE L'ENQUETE** :

Du lundi 4 juillet 2022 au vendredi 5 août 2022 inclus, soit 33 jours.

**LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS** :

Au siège de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, à la mairie d'Autun, et sur le lieu du site.

L'avis d'enquête est publié sur les sites internet de la préfecture de Saône-et-Loire : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr), de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan ([www.grandautunoismorvan.fr](http://www.grandautunoismorvan.fr)) et de la mairie d'Autun ([www.autun.com](http://www.autun.com)).

**DEPOT DU DOSSIER** :

Mairie d'AUTUN – direction des services techniques de l'Autunois – 17 avenue de la République, siège de l'enquête, où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public. Le dossier sera également consultable sur les sites internet de la préfecture de Saône-et-Loire : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr>, de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan ([www.grandautunoismorvan.fr](http://www.grandautunoismorvan.fr)) et de la mairie d'Autun ([www.autun.com](http://www.autun.com)).

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête déposé à la mairie d'AUTUN – direction des services techniques de l'Autunois. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie d'Autun – direction de services techniques de l'Autnois - 17 avenue de la République – 71400 AUTUN ou par voie électronique ([pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr)). Elles seront annexées au registre d'enquête.

**COMMISSAIRE ENQUETEUR** : M. René MARTIN, conseiller administratif des services universitaires en retraite.

Durant l'enquête publique, M. MARTIN sera présent à la mairie d'Autun – direction des services techniques de l'Autunois – 17 avenue de la République, les :

- lundi 4 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 22 juillet 2022 de 9 h à 12 h
- vendredi 5 août 2022 de 14 h à 17 h.

pour recevoir éventuellement les observations orales des personnes concernées.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, au siège de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan, à la mairie d'Autun - Direction des services techniques de l'Autunois, ainsi qu'à la préfecture de Saône-et-Loire - bureau de la réglementation et de l'environnement aux heures normales d'ouverture des bureaux,. Ces éléments seront également publiés sur les sites internet de la préfecture de Saône-et-Loire ([www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr)), de la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan ([www.grandautunoismorvan.fr](http://www.grandautunoismorvan.fr)) et de la mairie d'Autun ([www.autun.com](http://www.autun.com)).

La modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur du site patrimonial remarquable de la commune d'Autun sera approuvée par le Préfet de Saône-et-Loire.